



**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX
DE LA COMPOSANTE
LSH**

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances
Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante LSH sont composés comme suit pour l'année universitaire 2022-2023 :

FORMATION	Session	Président et Président suppléant *			Membres	
		Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
Diplôme d'Accès aux Études Universitaires (DAEU A)	1 et 2	CATAFAU Aymat	MCF	catafau@univ-perp.fr	BRIERE Nicolas	VAC
					RAYNAL Guillaume	VAC
					GARCIA Sylvia	VAC
					TARTIERE Hélène	VAC
					ROUSSEL Fabienne	VAC

Article 2 : Le Directeur de la composante LSH et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 5 décembre 2022

[Signature]
Le Président
Van AUGUET



**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX
DE LA COMPOSANTE
LSH**

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L 613-1, L 613-2, L 712-2, D 611-1 et suivants et D 613-1 et suivants ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances
Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante LSH sont composés comme suit pour l'année universitaire 2022-2023 :

FORMATION	Session		Président et Président suppléant *			Membres	
			Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
LICENCE Langues étrangères appliquées	L1	1 et 2	CAGLIANI Sylvie	MCF	cagliani@univ-perp.fr	*SABATIER Diane FERREIRA Lisa BRECHET Tamara JUBAL Sébastien GARCIA Guillaume GARCIA Isabelle MOLINES Stéphane RUEL Myriam CORREIA Eufemia	MCF PRAG PRAG PRCE PRCE VAC VAC VAC VAC
	L2	1 et 2	CAGLIANI Sylvie	MCF	cagliani@univ-perp.fr	*SABATIER Diane FERREIRA Lisa BRECHET Tamara JUBAL Sébastien GARCIA Guillaume GARCIA Isabelle MOLINES Stéphane RUEL Myriam CORREIA Eufemia	MCF PRAG PRAG PRCE PRCE VAC VAC VAC VAC
	L3	1 et 2	CAGLIANI Sylvie	MCF	cagliani@univ-perp.fr	*SABATIER Diane FERREIRA Lisa BRECHET Tamara JUBAL Sébastien GARCIA Guillaume GARCIA Isabelle MOLINES Stéphane RUEL Myriam CORREIA Eufemia	MCF PRAG PRAG PRCE PRCE VAC VAC VAC VAC

Article 2 : Le Directeur de la composante LSH et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 5 décembre 2022

[Signature]





COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX DE LA COMPOSANTE LSH

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances
Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante LSH sont composés comme suit pour l'année universitaire 2022-2023 :

FORMATION	Session	Président et Président suppléant *			Membres	
		Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
LICENCE Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales Parcours Anglais : Etudes transmédiales	L1	1 et 2	CASES Isabelle	MCF	cases@univ-perp.fr	PR MCF MCF MCF Contractuelle MCF ATER LECTEUR PRAG MCF PR LECTEUR VAC
	L2	1 et 2	CASES Isabelle	MCF	cases@univ-perp.fr	PR MCF MCF MCF Contractuelle MCF ATER LECTEUR PRAG MCF PR LECTEUR VAC
	L3	1 et 2	CASES Isabelle	MCF	cases@univ-perp.fr	PR MCF MCF MCF Contractuelle MCF ATER LECTEUR PRAG MCF PR LECTEUR VAC
LICENCE Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales Parcours Anglais : Métiers de la traduction	L2	1 et 2	CASES Isabelle	MCF	cases@univ-perp.fr	PR MCF MCF MCF Contractuelle MCF ATER LECTEUR PRAG MCF PR LECTEUR VAC
	L3	1 et 2	CASES Isabelle	MCF	cases@univ-perp.fr	PR MCF MCF MCF Contractuelle MCF ATER LECTEUR PRAG MCF PR LECTEUR VAC

Article 2 : Le Directeur de la composante LSH et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 5 décembre 2022

Le Président
Yvan AUGUET

Université de Perpignan
Via Domitia

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION



**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX
DE LA COMPOSANTE
LSH**

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2013 relatif au diplôme de licence ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances
Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante LSH sont composés comme suit pour l'année universitaire 2022-2023 :

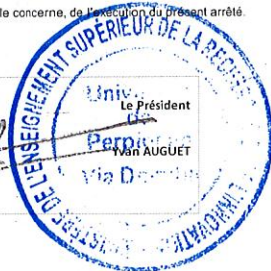
FORMATION	Session	Président et Président suppléant *			Membres	
		Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
LICENCE Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales Parcours Espagnol : Etudes hispaniques	L1	1 et 2	PARISOT Fabrice	PR	fabrice.parisot@univ-perp.fr	LACROIX Anne MCF ADDE Amélie MCF CAIRE Marie Pierre PRAG COSTA Marie Noelle MCF JANER Marjorie PR LAVOU Victorien PR OSTALAZA Maitane PR PUJOL Merce MCF RAMOUCHE Marie Pierre VAC ARCAS Soledad VAC DUMONT Germain VAC
	L2	1 et 2	PARISOT Fabrice	PR	fabrice.parisot@univ-perp.fr	LACROIX Anne MCF ADDE Amélie MCF CAIRE Marie Pierre PRAG COSTA Marie Noelle MCF JANER Marjorie PR LAVOU Victorien PR OSTALAZA Maitane PR PUJOL Merce MCF RAMOUCHE Marie Pierre VAC ARCAS Soledad VAC DUMONT Germain VAC
	L3	1 et 2	PARISOT Fabrice	PR	fabrice.parisot@univ-perp.fr	LACROIX Anne MCF ADDE Amélie MCF CAIRE Marie Pierre PRAG COSTA Marie Noelle MCF JANER Marjorie PR LAVOU Victorien PR OSTALAZA Maitane PR PUJOL Merce MCF RAMOUCHE Marie Pierre VAC ARCAS Soledad VAC DUMONT Germain VAC

Article 2 : Le Directeur de la composante LSH et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 5 décembre 2022



Le Président
Yvan AUGUET
Vice-Président





**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX
DE LA COMPOSANTE
LSH**

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances
Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante LSH sont composés comme suit pour l'année universitaire 2022-2023 :

FORMATION	Session	Président et Président suppléant *			Membres	
		Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
LICENCE Lettres Parcours Lettres	L1	1 et 2	GARNCARZYK Dimitri	MCF	dimitri.garncarzyk@univ-perp.fr	MCF MCF PR MCF PR MCF PR MCF PRAG PR MCF VAC VAC
	L2	1 et 2	GARNCARZYK Dimitri	MCF	dimitri.garncarzyk@univ-perp.fr	MCF MCF PR MCF PR MCF PR MCF PRAG PR MCF VAC VAC
	L3	1 et 2	GARNCARZYK Dimitri	MCF	dimitri.garncarzyk@univ-perp.fr	MCF MCF PR MCF PR MCF PR MCF PRAG PR MCF VAC VAC
LICENCE Lettres Parcours Théâtre	L1	1 et 2	GARNCARZYK Dimitri	MCF	dimitri.garncarzyk@univ-perp.fr	MCF MCF PR MCF PR MCF PR MCF PRAG PR MCF VAC VAC
	L2	1 et 2	GARNCARZYK Dimitri	MCF	dimitri.garncarzyk@univ-perp.fr	MCF MCF PR MCF PR MCF PR MCF PRAG PR MCF VAC VAC
	L3	1 et 2	GARNCARZYK Dimitri	MCF	dimitri.garncarzyk@univ-perp.fr	MCF MCF PR MCF PR MCF PR MCF PRAG PR MCF VAC VAC

Article 2 : Le Directeur de la composante LSH et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 5 décembre 2022

[Signature]





COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX DE LA COMPOSANTE LSH

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances
Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante LSH sont composés comme suit pour l'année universitaire 2022-2023 :

FORMATION	Session		Président et Président suppléant *			Membres	
			Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
LICENCE Histoire	L1	1 et 2	MARTY Nicolas	PR	nicolas.marty@univ-perp.fr	POUJADE Patrice BERJOAN Nicolas DENJEAN Claude LAFFONT Jean Luc CATAFAT Aymat LANDELLE Marie ANGLADE Laurent	PR MCF PR MCF MCF VAC VAC
	L2	1 et 2	MARTY Nicolas	PR	nicolas.marty@univ-perp.fr	POUJADE Patrice BERJOAN Nicolas DENJEAN Claude LAFFONT Jean Luc CATAFAT Aymat LANDELLE Marie ANGLADE Laurent	PR MCF PR MCF MCF VAC VAC
	L3	1 et 2	MARTY Nicolas	PR	nicolas.marty@univ-perp.fr	POUJADE Patrice BERJOAN Nicolas DENJEAN Claude LAFFONT Jean Luc CATAFAT Aymat LANDELLE Marie ANGLADE Laurent	PR MCF PR MCF MCF VAC VAC

Article 2 : Le Directeur de la composante LSH et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 5 décembre 2022





**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX
DE LA COMPOSANTE
LSH**

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L 613-1, L 613-2, L 712-2, D 611-1 et suivants et D 613-1 et suivants ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances
Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante LSH sont composés comme suit pour l'année universitaire 2022-2023 :

FORMATION	Session	Président et Président suppléant *	Membres				
			Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
LICENCE Histoire de l'Art et Archéologie	L1	1 et 2	De BARRAU Caroline	MCF	caroline.de-barrau@univ-perp.fr	*JUBIER GALINIER Cécile CASTANER-MUNOZ Esteban GALINIER Martin LUGAND Julien GREGOIRE Sophie VETTESE Delphine BOUILLY Christine PASSARIUS Olivier	MCF PR PR MCF MCF MCF VAC VAC
	L2	1 et 2	De BARRAU Caroline	MCF	caroline.de-barrau@univ-perp.fr	*JUBIER GALINIER Cécile CASTANER-MUNOZ Esteban GALINIER Martin LUGAND Julien GREGOIRE Sophie VETTESE Delphine BOUILLY Christine PASSARIUS Olivier	MCF PR PR MCF MCF MCF VAC VAC
LICENCE Histoire de l'Art et Archéologie Parcours Histoire de l'art	L3	1 et 2	De BARRAU Caroline	MCF	caroline.de-barrau@univ-perp.fr	*JUBIER GALINIER Cécile CASTANER-MUNOZ Esteban GALINIER Martin LUGAND Julien GREGOIRE Sophie VETTESE Delphine BOUILLY Christine PASSARIUS Olivier	MCF PR PR MCF MCF MCF VAC VAC
LICENCE Histoire de l'Art et Archéologie Parcours Archéologie	L3	1 et 2	De BARRAU Caroline	MCF	caroline.de-barrau@univ-perp.fr	*JUBIER GALINIER Cécile CASTANER-MUNOZ Esteban GALINIER Martin LUGAND Julien GREGOIRE Sophie VETTESE Delphine BOUILLY Christine PASSARIUS Olivier	MCF PR PR MCF MCF MCF VAC VAC

Article 2 : Le Directeur de la composante LSH et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 5 décembre 2022





COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX DE LA COMPOSANTE LSH

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L 613-1, L 613-2, L 712-2, D 611-1 et suivants et D 613-1 et suivants ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances
Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante LSH sont composés comme suit pour l'année universitaire 2022-2023 :

FORMATION	Session		Président et Président suppléant *			Membres	
			Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
LICENCE Musicologie	L1	1 et 2	BARDELMANN Claire	PR	claire.bardelmann@univ-perp.fr	DE BARRAU Caroline UVVET Chloé *SCIESKA Jean Marie PIGASSOU Claire VARILH Clarisse AUGE Alex	MCF MCF CONSERVATOIRE CONSERVATOIRE CONSERVATOIRE CONSERVATOIRE
	L2	1 et 2	BARDELMANN Claire	PR	claire.bardelmann@univ-perp.fr	DE BARRAU Caroline UVVET Chloé *SCIESKA Jean Marie PIGASSOU Claire VARILH Clarisse AUGE Alex	MCF MCF CONSERVATOIRE CONSERVATOIRE CONSERVATOIRE CONSERVATOIRE
	L3	1 et 2	BARDELMANN Claire	PR	claire.bardelmann@univ-perp.fr	DE BARRAU Caroline UVVET Chloé *SCIESKA Jean Marie PIGASSOU Claire VARILH Clarisse AUGE Alex	MCF MCF CONSERVATOIRE CONSERVATOIRE CONSERVATOIRE CONSERVATOIRE

Article 2 : Le Directeur de la composante LSH et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 5 septembre 2022

[Signature]
Président
de
Perpignan
Via Domitia
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION



COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX DE LA COMPOSANTE LSH

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances
Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante LSH sont composés comme suit pour l'année universitaire 2022-2023 :

FORMATION		Session	Président et Président suppléant *			Membres	
			Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
LICENCE Géographie et aménagement	L1	1 et 2	MARY Kévin	MCF	kevin.mary@univ-perp.fr	MAUPIN-BUSKIN Agathe	PRAG
						*FAERBER Johanna	MCF
						GIBAND David	PR
	L2	1 et 2	MARY Kévin	MCF	kevin.mary@univ-perp.fr	DELAGE Aurélie	MCF
						DELMAS Magali	MCF
						LACQUEMENT Guillaume	PR
						RODE Sylvain	MCF
						GRIJOL Karine	MCF
						BARTHELEMY Nicolas	VAC
L3	1 et 2	MARY Kévin	MCF	kevin.mary@univ-perp.fr	IZARD Véronique	VAC	
					MAUPIN-BUSKIN Agathe	PRAG	
					*FAERBER Johanna	MCF	
L2	1 et 2	MARY Kévin	MCF	kevin.mary@univ-perp.fr	GIBAND David	PR	
					DELAGE Aurélie	MCF	
					DELMAS Magali	MCF	
					LACQUEMENT Guillaume	PR	
					RODE Sylvain	MCF	
					GRIJOL Karine	MCF	
L3	1 et 2	MARY Kévin	MCF	kevin.mary@univ-perp.fr	BARTHELEMY Nicolas	VAC	
					IZARD Véronique	VAC	
					MAUPIN-BUSKIN Agathe	PRAG	
L2	1 et 2	MARY Kévin	MCF	kevin.mary@univ-perp.fr	*FAERBER Johanna	MCF	
					GIBAND David	PR	
					DELAGE Aurélie	MCF	
					DELMAS Magali	MCF	
					LACQUEMENT Guillaume	PR	
					RODE Sylvain	MCF	
L3	1 et 2	MARY Kévin	MCF	kevin.mary@univ-perp.fr	GRIJOL Karine	MCF	
					BARTHELEMY Nicolas	VAC	
					IZARD Véronique	VAC	

Article 2 : Le Directeur de la composante LSH et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 5 décembre 2022





COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX DE LA COMPOSANTE LSH

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances
Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante LSH sont composés comme suit pour l'année universitaire 2022-2023 :

FORMATION	Session	Président et Président suppléant *	Membres				
			Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
LICENCE Sociologie	L1	1 et 2	GIRARD Alain	MCF	girard@univ-perp.fr	AVARGUEZ Sophie BALDELLI Brigitte BOUCHER Manuel *CHARTIER Marie CLAEYS Cécilia DUBERTRAND Benjamin FAURE Laurence HARLE Aude PETTE Mathilde FIRDAOUS Amine LIGNERES Ingrid	MCF PAST PR MCF PR MCF MCF MCF VAC VAC
	L2	1 et 2	GIRARD Alain	MCF	girard@univ-perp.fr	AVARGUEZ Sophie BALDELLI Brigitte BOUCHER Manuel *CHARTIER Marie CLAEYS Cécilia DUBERTRAND Benjamin FAURE Laurence HARLE Aude PETTE Mathilde FIRDAOUS Amine LIGNERES Ingrid	MCF PAST PR MCF PR MCF MCF MCF VAC VAC
	L3	1 et 2	GIRARD Alain	MCF	girard@univ-perp.fr	AVARGUEZ Sophie BALDELLI Brigitte BOUCHER Manuel *CHARTIER Marie CLAEYS Cécilia DUBERTRAND Benjamin FAURE Laurence HARLE Aude PETTE Mathilde FIRDAOUS Amine LIGNERES Ingrid	MCF PAST PR MCF PR MCF MCF MCF VAC VAC

Article 2 : Le Directeur de la composante LSH et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 5 décembre 2022

[Signature]





COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX DE LA COMPOSANTE LSH

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances
Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante LSH sont composés comme suit pour l'année universitaire 2022-2023 :

FORMATION		Session	Président et Président suppléant *			Membres	
			Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
LICENCE PRO Intervention sociale : insertion et réinsertion sociale et professionnelle Parcours Accompagnement à l'insertion et réinsertion sociale et professionnelle	L3	1 et 2	BOUCHER Manuel	PR	manuel.boucher@univ-perp.fr	ALCOLEA BURETH Anne Marie	PAST
						*BALDELLI Brigitte	PAST
						NDIAYE Ousmane	VAC
						COSTES Rémy	VAC
						SISTACH Dominique	MCF
MANDINE Romain	VAC						
LICENCE PRO Intervention sociale : insertion et réinsertion sociale et professionnelle Parcours Action collective et développement social	L3	1 et 2	BOUCHER Manuel	PR	manuel.boucher@univ-perp.fr	ALCOLEA BURETH Anne Marie	PAST
						*BALDELLI Brigitte	PAST
						NDIAYE Ousmane	VAC
						COSTES Rémy	VAC
						SISTACH Dominique	MCF
MANDINE Romain	VAC						

Article 2 : Le Directeur de la composante LSH et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 5 décembre 2022


Le Président
Université
de
Perpignan
Via Domitia



COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX DE LA COMPOSANTE LSH

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances
Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante LSH sont composés comme suit pour l'année universitaire 2022-2023 :

FORMATION	Session	Président et Président suppléant *			Membres	
		Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
LICENCE PRO Guide-conférencier	L3	1 et 2	GALINIER Martin	PR	galinier@univ-perp.fr	PR MCF MCF CONTRACTUEL VAC VAC VAC VAC VAC VAC VAC VAC

Article 2 : Le Directeur de la composante LSH et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le :


Le Président
Université
de Perpignan
Via Domitia
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION



**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX
DE LA COMPOSANTE
LSH**

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L 613-1, L 613-2, L 712-2, D 611-1 et suivants et D 613-1 et suivants ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances
Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante LSH sont composés comme suit pour l'année universitaire 2022-2023 :

FORMATION	Session	Président et Président suppléant *			Membres	
		Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
LICENCE PRO Métiers de l'information : métiers du journalisme et de la presse Parcours Photojournalisme, médias numériques et images audiovisuelles	L3	1 et 2	GOBERT Thierry	MCF	thierry.gobert@univ-perp.fr	MCF VAC VAC VAC VAC

Article 2 : Le Directeur de la composante LSH et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 5 décembre 2022





**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX
DE LA COMPOSANTE
LSH**

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L 613-1, L 613-2, L 712-2, D 611-1 et suivants et D 613-1 et suivants ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances
Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante LSH sont composés comme suit pour l'année universitaire 2022-2023 :

FORMATION	Session		Président et Président suppléant *			Membres	
			Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
MASTER Etudes culturelles Parcours type Interprétation et Valorisation des Environnements (INTERVALE)	M1	1 et 2	BARDELMANN Claire	PR	claire.bardelmann@univ-perp.fr	*CHAMAYOU Anne PARISOT Fabrice PUJOL Mercè CASTANER Esteban GALINIER Martin LANGAND Juliette FAUGEROUX Olivier SOULIER Virginie	PR PR PR PR MCF MCF MCF
	M2	1 et 2	BARDELMANN Claire	PR	claire.bardelmann@univ-perp.fr	*CHAMAYOU Anne PARISOT Fabrice PUJOL Mercè CASTANER Esteban GALINIER Martin LANGAND Juliette FAUGEROUX Olivier SOULIER Virginie	PR PR PR PR MCF MCF MCF

Article 2 : Le Directeur de la composante LSH et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 5 décembre 2022





**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX
DE LA COMPOSANTE
LSH**

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances
Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante LSH sont composés comme suit pour l'année universitaire 2022-2023 :

FORMATION	Session	Président et Président suppléant *			Membres	
		Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
MASTER Langues étrangères appliquées Parcours Langues et affaires internationales	M1	SABATIER Diane	MCF	diane.sabatier@univ-perp.fr	*CAGLIANI Sylvie BRECHET Tamara FERREIRA Lisa GARCIA Guillaume JUBAL Sébastien CLERMONT Pierre KRENN Laura	MCF PRAG PRAG PRCE PRCE VAC VAC
	M2	SABATIER Diane	MCF	diane.sabatier@univ-perp.fr	*CAGLIANI Sylvie BRECHET Tamara FERREIRA Lisa GARCIA Guillaume JUBAL Sébastien CLERMONT Pierre KRENN Laura	MCF PRAG PRAG PRCE PRCE VAC VAC

Article 2 : Le Directeur de la composante LSH et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le 15 décembre 2022





**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX
DE LA COMPOSANTE
LSH**

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances
Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante LSH sont composés comme suit pour l'année universitaire 2022-2023 :

FORMATION	Session		Président et Président suppléant *			Membres	
			Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
MASTER Sciences du langage Parcours Didactique des langues, Français langue étrangère et seconde	M1	1 et 2	BILGER Mireille	PR	bilger@univ-perp.fr	*TYNE Henry PUJOL Merce GREFFARD Jean Louis GIROU Hélène MERLOT Muriel	MCF PR Ens. Contractuel VAC VAC
	M2	1 et 2	BILGER Mireille	PR	bilger@univ-perp.fr	*TYNE Henry PUJOL Merce GREFFARD Jean Louis GIROU Hélène MERLOT Muriel	MCF PR Ens. Contractuel VAC VAC

Article 2 : Le Directeur de la composante LSH et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 5 décembre 2022


Le Président
Van AUGUET
Via Domitia




COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX DE LA COMPOSANTE LSH

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances
Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut

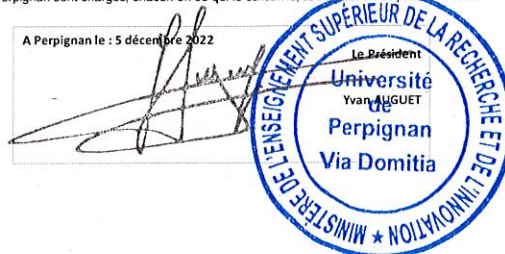
ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante LSH sont composés comme suit pour l'année universitaire 2022-2023 :

FORMATION	Session		Président et Président suppléant *			Membres	
			Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
MASTER Urbanisme et aménagement Parcours Urbanisme, habitat, aménagement	M1	1 et 2	RODE Sylvain	MCF	sylvain.ode@univ-perp.fr	*DELAGE Aurélie FAERBER Johanna GIBAND David GRIJOL Karine LACQUEMENT Guillaume MARY Kévin HENRY Céline LAFARGUE Patrice	MCF MCF PR MCF PR MCF VAC VAC
	M2	1 et 2	RODE Sylvain	MCF	sylvain.ode@univ-perp.fr	*DELAGE Aurélie FAERBER Johanna GIBAND David GRIJOL Karine LACQUEMENT Guillaume MARY Kévin HENRY Céline LAFARGUE Patrice	MCF MCF PR MCF PR MCF VAC VAC

Article 2 : Le Directeur de la composante LSH et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 5 décembre 2022





**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX
DE LA COMPOSANTE
LSH**

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances
Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut

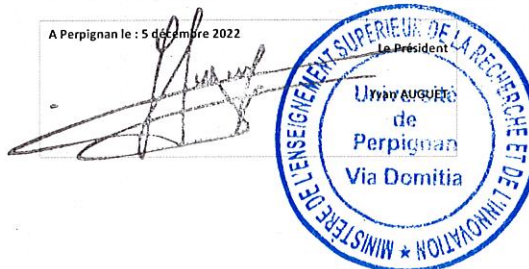
ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante LSH sont composés comme suit pour l'année universitaire 2022-2023 :

FORMATION	Session	Président et Président suppléant *			Membres	
		Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
MASTER Histoire de l'art Parcours Histoire de l'art et patrimoines	M1	1 et 2	CATANER MUNOZ Esteban	PR	castaner@univ-perp.fr	GALINIER Cécile SOUILLER Virginie DE BARRAU Caroline *GALINIER Martin MUCHIR Claire PERNAUD Jacques MCF MCF MCF PR VAC VAC
	M2	1 et 2	CATANER MUNOZ Esteban	PR	castaner@univ-perp.fr	GALINIER Cécile SOUILLER Virginie DE BARRAU Caroline *GALINIER Martin MUCHIR Claire PERNAUD Jacques MCF MCF MCF PR VAC VAC
MASTER Histoire de l'art Parcours Métiers du patrimoine	M2	1 et 2	CATANER MUNOZ Esteban	PR	castaner@univ-perp.fr	GALINIER Cécile SOUILLER Virginie DE BARRAU Caroline *GALINIER Martin MUCHIR Claire PERNAUD Jacques MCF MCF MCF PR VAC VAC
	M1	1 et 2	CATANER MUNOZ Esteban	PR	castaner@univ-perp.fr	GALINIER Cécile SOUILLER Virginie DE BARRAU Caroline *GALINIER Martin MUCHIR Claire PERNAUD Jacques MCF MCF MCF PR VAC VAC
MASTER Histoire de l'art Parcours Archéologie et préservation du patrimoine maritime	M2	1 et 2	GALINIER Martin	PR	galinier@univ-perp.fr	GALINIER Cécile SOUILLER Virginie DE BARRAU Caroline *GALINIER Martin MUCHIR Claire PERNAUD Jacques MCF MCF MCF PR VAC VAC
	M2	1 et 2	GALINIER Martin	PR	galinier@univ-perp.fr	GALINIER Cécile SOUILLER Virginie DE BARRAU Caroline *GALINIER Martin MUCHIR Claire PERNAUD Jacques MCF MCF MCF PR VAC VAC

Article 2 : Le Directeur de la composante LSH et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 5 décembre 2022





**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX
DE LA COMPOSANTE
LSH**

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances
Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante LSH sont composés comme suit pour l'année universitaire 2022-2023 :

FORMATION	Session		Président et Président suppléant *			Membres	
			Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
MASTER Civilisations, Cultures et Sociétés Parcours Acteurs, sociétés, territoires : approches historiques et sociologiques	M1	1 et 2	POUJADE Patrice	PR	patrice.poujade@univ-perp.fr	AVARGUEZ Sophie *CLAEYS Cécilia DENJEAN Claude FAURE Laurence MARTY Nicolas PETTE Mathilde LANDELLE Marie BETTAN Audry	MCF PR PR MCF PR MCF Dir Archives dép. PO Dir SCD UPVD
	M2	1 et 2	POUJADE Patrice	PR	patrice.poujade@univ-perp.fr	AVARGUEZ Sophie *CLAEYS Cécilia DENJEAN Claude FAURE Laurence MARTY Nicolas PETTE Mathilde LANDELLE Marie BETTAN Audry	MCF PR PR MCF PR MCF Dir Archives dép. PO Dir SCD UPVD

Article 2 : Le Directeur de la composante LSH et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 5 décembre 2022





COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX DE LA COMPOSANTE LSH

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances
Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante LSH sont composés comme suit pour l'année universitaire 2022-2023 :

FORMATION		Session	Président et Président suppléant *			Membres	
			Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
MASTER Archéologie, sciences pour l'archéologie Parcours Quaternaire, paléontologie et préhistoire	M1	1 et 2	GREGOIRE Sophie	MCF	sophie.gregoire@univ-perp.fr	'DELMAS Magali VETTESE Delphine MOIGNE Anne Marie SAOS Thibault VIALET Amélie GIRAULT Igor	MCF MCF MCF Ens. Contract. MCF ATER
	M2	1 et 2	GREGOIRE Sophie	MCF	sophie.gregoire@univ-perp.fr	'DELMAS Magali VETTESE Delphine MOIGNE Anne Marie SAOS Thibault VIALET Amélie GIRAULT Igor	MCF MCF MCF Ens. Contract. MCF ATER

Article 2 : Le Directeur de la composante LSH et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 5 décembre 2022


Le Président
de l'Université
de Perpignan
Via Domitia



**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX
DE LA COMPOSANTE
LSH**

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances
Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut

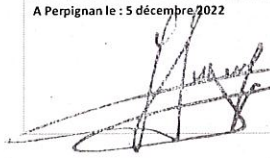
ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante LSH sont composés comme suit pour l'année universitaire 2022-2023 :

FORMATION		Session	Président et Président suppléant *			Membres	
			Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
MASTER Sociologie Parcours Pratiques réflexives et émancipatrices de l'intervention sociale	M1	1 et 2	BOUCHER Manuel	PR	manuel.boucher@univ-perp.fr	ALCOLEA BURETH Anne Marie BOULET Jean Yves BALDELLI Brigitte NDIAYE Ousmane SISTACH Dominique CLARIANA Lionel	PAST VAC PAST VAC VAC VAC
	M2	1 et 2	BOUCHER Manuel	PR	manuel.boucher@univ-perp.fr	ALCOLEA BURETH Anne Marie BOULET Jean Yves BALDELLI Brigitte NDIAYE Ousmane SISTACH Dominique CLARIANA Lionel	PAST VAC PAST VAC VAC VAC

Article 2 : Le Directeur de la composante LSH et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 5 décembre 2022


Président
Université
de
Perpignan
Via Domitia





**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX
DE LA COMPOSANTE
LSH**

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L 613-1, L 613-2, L 712-2, D 611-1 et suivants et D 613-1 et suivants ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances
Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante LSH sont composés comme suit pour l'année universitaire 2022-2023 :

FORMATION	Session	Président et Président suppléant *			Membres	
		Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
MASTER Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation 2ème degré (ESPE) Parcours Lettres	M1	1 et 2	NOGUES PASCAL	PRCE	pascal.nogues@univ-perp.fr	PR PR MCF MCF VAC VAC VAC VAC MCF MCF VAC
	M2	1 et 2	NOGUES PASCAL	PRCE	pascal.nogues@univ-perp.fr	*SOLOMON Nathalie CHAMAYOU Anne BLANC Anne-Lise SANTI Carole MAYORAL Milène LAUZE Marianne BAZILE Sandrine ARISTIDE Laure MIGNON Françoise JANER Marjorie TARTIERE Hélène PR PR MCF MCF VAC VAC VAC VAC MCF MCF VAC
MASTER Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation 2ème degré (ESPE) Parcours Anglais	M1	1 et 2	KING Louisa	PRAG	louisa.king@univ-perp.fr	CASES Isabelle DASSE Marine DEPIERRE Amélie DUPONT Jocelyn GUILLAUME Hélène SIMONIN Olivier BARAS Nathalie BENIMEU Claire PINEDA Isabelle MCF MCF MCF MCF MCF VAC VAC VAC VAC
	M2	1 et 2	KING Louisa	PRAG	louisa.king@univ-perp.fr	CASES Isabelle DASSE Marine DEPIERRE Amélie DUPONT Jocelyn GUILLAUME Hélène SIMONIN Olivier BARAS Nathalie BENIMEU Claire PINEDA Isabelle MCF MCF MCF MCF MCF VAC VAC VAC VAC
MASTER Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation 2ème degré (ESPE) Parcours Espagnol	M1	1 et 2	ADDE Amélie	MCF	amelie.adde@univ-perp.fr	*RAMOUCHE Marie Pierre CAIRE MERIDA Marie Pierre JANER Marjorie PUJOL Mercè OSTOLAZA Maitane PARISOT Fabrice COSTA Marie Noëlle PIQUEMAL Anne VERDEIL Sandra NAVARRO Eva LABATUT Caroline SANTAROSSA Isabelle MCF PRAG MCF PR PR PR MCF VAC VAC VAC VAC
	M2	1 et 2	ADDE Amélie	MCF	amelie.adde@univ-perp.fr	*RAMOUCHE Marie Pierre CAIRE MERIDA Marie Pierre JANER Marjorie PUJOL Mercè OSTOLAZA Maitane PARISOT Fabrice COSTA Marie Noëlle PIQUEMAL Anne VERDEIL Sandra NAVARRO Eva LABATUT Caroline SANTAROSSA Isabelle MCF PRAG MCF PR PR PR MCF VAC VAC VAC VAC
MASTER Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation 2ème degré (ESPE) Parcours Histoire-géographie	M1	1 et 2	MAUPIN-BUSKIN Agathe	PRAG	agathe.maupin-buskin@univ-perp.fr	BERJOAN Nicolas CATAFAU Aymat BARTHELEMY Nicolas *DEFOLIE Emilie MCF MCF PFAVAC PFAVAC
	M2	1 et 2	MAUPIN-BUSKIN Agathe	PRAG	agathe.maupin-buskin@univ-perp.fr	BERJOAN Nicolas CATAFAU Aymat BARTHELEMY Nicolas *DEFOLIE Emilie MCF MCF PFAVAC PFAVAC

Article 2 : Le Directeur de la composante LSH et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de l'arrêté.

A Perpignan le : 5 décembre 2022

Le Président
Université
de
Perpignan
Yvan AUGUET
Via Domitia